

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 25 avril 2023		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13 QUORUM ADMIN GAL : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, YANN JACCAZ, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO	VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 18/04/2023	ABSENTS : FRANCK PACCARD	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°23-32

Objet : Animation - Inventaire des sites pour l'installation des repères de crues, jauges sédimentaires et valorisation des repères existants, demande de subventions

Considérant le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.3, portant sur l'inventaire et installation de repères de crues, le contexte de l'opération est rappelé

Les repères de crues sont très utiles pour entretenir la mémoire du risque et contribuer à améliorer la conscience du risque d'inondation.

Dans les zones exposées aux risques d'inondations, l'inventaire, la mise en place de ces repères pour les crues historiques ou exceptionnelles et leur entretien s'inscrit dans la loi « risques » de 2003 et relève de la compétence des communes ou du groupement de collectivités territoriales compétent.

Sur le bassin versant de l'Arly, seuls quelques repères existent. Ils ne sont pas inventoriés (Chapelles des Corrües à Ugine, marches sur la Chaise à Ugine, Stèle du Nant trouble à Ugine, anciennes échelles de suivi sur l'Arly, l'Arly dans la traversée des usines...).

Ainsi cette opération a pour objectif :

- d'inventorier les repères de crues existants,

- d'identifier de nouveaux sites favorables à une implantation,
- prévoir les modalités d'installations (matériel, cotes de références, ...),
- De commander et d'installer de nouveaux repères
- constituer un référentiel et alimenter la base de données historique sur les inondations avec les données historiques existantes sur le bassin versant (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>)
- valoriser les repères existants (site web, presse, panneau de communication ...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Inventaire et valorisation des repères de crues <i>Section d'investissement</i>		25 000 €
Total		25 000 €
RECETTES		
Etat FPRNM	80 %	20 000 €
SMBVA	20 %	5 000 €
Total		25 000 €

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly) ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

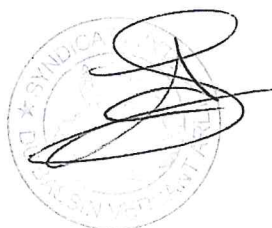
Ugine, le 27 avril 2023

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230425-23-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2023

Affichage : 28/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

